

Grille de prix de l'Offre électricité verte

Applicable à partir du 01 juin 2018 - Offre de fourniture d'électricité pour les clients particuliers

L'Offre électricité verte porte sur la fourniture d'électricité et sur l'accès et l'utilisation du Réseau Public de Distribution, à destination des clients résidentiels.

La grille de prix HT de l'Offre électricité verte

Puissance KVA	BASE		HP/HC		
	Abonnement €/mois	€/KWh	Abonnement €/mois	HP €/KWh	HC €/KWh
3	5,42	0,0926			
6	7,16	0,0857	7,90	0,0957	0,068
9	8,29	0,0869	9,51	0,0957	0,068
12	9,45	0,0869	10,95	0,0957	0,068
15	10,62	0,0869	12,25	0,0957	0,068
18	12,01	0,0869	13,41	0,0957	0,068
24	14,40	0,0869	16,29	0,0957	0,068
30	17,02	0,0869	18,67	0,0957	0,068
36	18,97	0,0869	20,80	0,0957	0,068

La grille de prix TTC de l'Offre électricité verte

Puissance KVA	BASE		HP/HC		
	Abonnement €/mois	€/KWh	Abonnement €/mois	HP €/KWh	HC €/KWh
3	6,78	0,1496			
6	8,92	0,1413	10,06	0,1533	0,1201
9	10,42	0,1428	12,25	0,1533	0,1201
12	11,96	0,1428	14,26	0,1533	0,1201
15	13,50	0,1428	16,12	0,1533	0,1201
18	15,27	0,1428	17,83	0,1533	0,1201
24	18,41	0,1428	21,84	0,1533	0,1201
30	21,79	0,1428	25,33	0,1533	0,1201
36	24,46	0,1428	28,55	0,1533	0,1201

La composition du prix de l'offre

(Article 5 et Annexe 1 des Conditions Générales de Vente)

Les prix toutes taxes comprises (TTC), tels qu'indiqués sur la grille de prix ci-dessus, correspondent à :

- l'abonnement, dont le montant est fonction de la puissance mise à disposition,
- la consommation, égale au nombre de kWh consommés, multiplié par le prix unitaire du kWh, auxquels s'ajoutent :
 - la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA),
 - les Taxes sur la Consommation Finale d'électricité (TCFE) d'un montant maximum de 0,957 cts € /kWh HT
 - la Contribution aux charges de Service Public de l'Électricité (CSPE),
 - la TVA, au taux de 5,5% pour l'abonnement et de 20% pour les consommations.

Le montant des taxes applicables est disponible sur le site internet sowee.fr

Notes communes à tous les fournisseurs :

Les prix mentionnés ci-dessus sont toutes taxes comprises.

Les clients dont les ressources du foyer sont inférieures à un certain plafond défini par décret bénéficient, sur demande, d'une déduction forfaitaire sur leur facture pendant un an renouvelable.